



## Vacances scolaire

-----  
Par Louloutte80

Bonjour,

J'ai mon fils du vendredi sortie des classe 16h30 au lundi rentrée des classes 08h30 tout est 15 jours.

Pour les vacances c'est noter dans mon jugement :

- les années impaires : la deuxième moitié de toutes les vacances scolaires
- dit que le droit de visites et d'hébergement pendant les périodes de vacances scolaires débuteras le samedi à 11 heures
- Dis que les congés scolaires à prendre en considération sont ceux de l'académie dans lequel l'enfant es inscrits

Donc pour les vacances de février :

Du vendredi 07 février 16h30 ( début des vacances stipuler sur le calendrier ) au lundi 24 février 08h30 ( fin des vacances scolaire stipuler sur le calendrier ) .

Si je suis bien j'ai mon fils du Samedi 15 février 11h au lundi 24 février 08h30 pour la fin des vacances scolaire .

Pour avril : c'est du vendredi 04 avril 16h30 au mardi 22 avril 08h30

Donc j'ai mon fils du samedi 12 avril 11h au mardi 22 avril 08h30 .

Mais la mère de mon fils ne veux pas du tout que cela se passe comme ceci .

Aidez moi s'il vous plais.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous aviez déjà posé ce type de question :

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/partage-vacances-scolaire-t55667.html]https://www.forum-juridique.net/famille/partage-vacances-scolaire-t55667.html[/url]

Prenez rendez vous à la maison de la justice et du droit avec votre jugement pour le vérifier .